

PARTIE IV : LE PLAN D'ACTION

La troisième et dernière partie de l'Outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole est constituée du plan d'action. Il incorpore les moyens que la MRC entend utiliser pour mettre en œuvre ses actions, afin de participer au développement et à la mise en valeur de la zone agricole. Les moyens reposent sur les enjeux exposés à la partie précédente. Il est important de préciser que le plan d'action constitue des objectifs pour la MRC. Par contre, ceux-ci ne sont pas priorisés par ordre d'importance dans le tableau, puisqu'ils dépendent d'une foule de variables, notamment financières, qui ne sont pas exclusivement du ressort de la MRC. De cette façon, la MRC et/ou ses partenaires pourront être ouverts à toute opportunité qui se présentera à eux lors de sa mise en œuvre, sans compromettre l'esprit des objectifs énoncés.

Actions transversales

L'ensemble des actions découlant des enjeux nécessite la mise en place de deux actions transversales. Ces deux actions, soit la création d'un comité de concertation, de mise en œuvre et de suivi et celle de la création d'un poste de chargé de projet au développement agricole sont fortement préconisées pour permettre leur mise en œuvre efficace. Ce sont ces deux entités nouvelles qui seront les premiers porteurs de l'Outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

Comité de concertation, mise en œuvre et suivi

Lors du forum participatif, l'ensemble des parties prenantes a souligné l'importance d'associer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action avec un comité de concertation et de mise en œuvre de l'ODZA ou « CODZA ». Ce comité, réunissant régulièrement des représentants de la MRC et du milieu agricole, aura pour mandat de transmettre au Conseil de la MRC des recommandations relatives à l'exécution du plan d'action et au suivi des actions mises en place pour chacun des enjeux identifiés.

Chargé de projet au développement agricole

La création d'un poste de chargé de projet au développement agricole apparaît comme un élément central au succès de la mise en œuvre du plan d'action de l'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole. Les interventions de cette ressource seront névralgiques dans l'accompagnement au démarrage d'entreprise, la mise en relation des entreprises de transformation et de production, et enfin, la promotion des activités agricoles et agroalimentaires régionales. Également, il agira à titre d'agent de liaison entre la MRC et le monde agricole et jouera globalement le rôle de pivot pour l'ensemble des actions entreprises dans le cadre de l'ODZA.

Enjeux	Actions	Description	Partenaires*	Coût	Échéancier	
Relève agricole.	1	Favoriser la création d'une banque de terres.	Le projet de banque de terres a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des terres au profit de la relève agricole et favoriser l'utilisation des terres en friche.	Gouvernement et CMM.	\$\$\$	En cours de réalisation.
	2	Maintenir la bourse à la relève agricole.	Le Fonds de soutien à la relève agricole a pour but de favoriser l'établissement agricole des jeunes de 18 à 35 ans. L'aide financière octroyée sert à défrayer les coûts relatifs aux services-conseils, aux services professionnels, aux activités de formation et à la réalisation d'études ou d'expertises agroenvironnementales.	Gouvernement.	\$\$\$	En continu.
	3	Créer un volet de mentorat axé sur la relève agricole.	L'organisme qui aura comme mission le développement économique de la région devrait se pencher sur les moyens d'offrir un mentorat agricole à la relève.	Gouvernement, Producteurs agricoles et Agri-réseau.	\$\$\$	Long terme.
Cohabitation rural/urbain.	4	Élaborer un moyen de communication régional pour la diffusion de l'information agricole à toute la population.	La création d'un outil de communication à publication régulière aidera à : - faire connaître les activités agricoles, ses meilleures pratiques et les bons coups; - faire la promotion de l'offre locale.	Gouvernement, Municipalités, Producteurs agricoles et Agri-réseau.	\$	En continu.
	5	Sensibiliser les résidants non-agriculteurs de la zone agricole à la réalité reliée à la pratique des activités agricoles.	Cette sensibilisation peut se faire sous la forme d'une trousse d'information pour les nouveaux résidants afin de les informer des activités et des réalités agricoles. Ces informations peuvent faire l'objet d'une reconnaissance formelle de type entente de bon voisinage.	Gouvernement, Municipalités, Producteurs agricoles et Agri-réseau.	\$	En continu.
	6	Évaluer le principe de réciprocité quant aux distances séparatrices.	L'application de distances séparatrices entre les établissements d'élevage animal et la fonction résidentielle peut contribuer à réduire la croissance potentielle des élevages. Il importe donc d'étudier la possibilité de prévoir un principe de « réciprocité » et ainsi atténuer ces effets de réduction.	Gouvernement, Municipalités.	\$	Court terme.
Développement durable.	7	Documenter le paysage et le patrimoine du territoire rural.	Élaborer une étude documentée, comprenant principalement des fiches photographiées des composantes paysagères renommées de la MRC.	Gouvernement, Expertise professionnelle.	\$\$	Moyen terme.

Enjeux	Actions		Description	Partenaires*	Coût	Échéancier
	8	Améliorer la gestion des bandes riveraines et l'application de la politique de gestion des cours d'eau.	Assurer la promotion des meilleures pratiques auprès du milieu agricole et former les inspecteurs municipaux à l'application des règlements.	Gouvernement, Municipalités, Agri-réseau et Producteurs agricoles.	\$\$\$	Moyen terme.
	9	Favoriser la réalisation et l'entretien des haies brise-vent.	Les haies brise-vent constituent un élément d'intérêt collectif. Il importe de favoriser des mesures d'accompagnement reflétant l'importance de ces infrastructures pour la collectivité.	Gouvernement, Municipalités, Agri-réseau, expertise professionnelle et Producteurs agricoles.	\$\$\$	Moyen terme.
Fiscalité municipale.	10	Créer un comité de réflexion pour une fiscalité adaptée au développement du monde agricole.	Ce comité aura notamment pour mandat d'étudier la possibilité d'instaurer des incitatifs fiscaux pour les nouveaux producteurs et des taux de taxes différenciés.	Municipalités.	?	Long terme.
	11	Promouvoir la réforme de la Loi sur l'évaluation foncière.	La MRC pourra faire valoir la pertinence de considérer les transactions aux apparentés dans son calcul de l'évaluation foncière afin de mieux refléter la valeur réelle des terres.	Municipalités.	\$	Long terme.
Appui au développement et aux nouveaux modèles de production.	12	Représenter les intérêts du milieu agricole régional auprès des instances provinciales et fédérales.	Par le biais d'un comité de concertation, la MRC pourrait se positionner au niveau des enjeux politiques qui touchent le milieu agricole régional.	Municipalités et autres MRC.	\$	Long terme.
	13	Soutenir la recherche et le développement.	Privilégier les initiatives de recherche de nouvelles méthodes et technologies en matière agricole, en particulier celles qui permettent l'amélioration de la performance environnementale.	Gouvernement, ITA, CÉROM et autres institutions de recherche en matière agricole.	\$\$\$	Long terme.
	14	Mettre en place une ressource professionnelle d'accompagnement au développement agricole.	Consiste à embaucher un chargé de projet au développement agricole.	Municipalités.	\$\$\$	Long terme.

Note :

- coût \$ = représente des coûts de mise en œuvre faibles, et par conséquent, nécessiterait des investissements marginaux;
- coût \$\$ = représente des coûts de mise en œuvre moyens, et par conséquent, nécessiterait des investissements significatifs;
- coût \$\$\$ = représente des coûts de mise en œuvre élevés, et par conséquent, nécessiterait des investissements importants;
- échéancier court terme = le moyen d'action se réaliserait dans un délai d'environ 0 à 3 ans;

- échéancier moyen terme = le moyen d'action se réaliserait dans un délai d'environ 3 à 5 ans;
- échéancier long terme = le moyen d'action se réaliserait dans un délai d'environ 5 à 10 ans et plus.
- ? = à déterminer
- * = Les organismes désignés d'office pour la mise en œuvre de l'ODZA sont la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le CLD de La Vallée-du-Richelieu. Les partenaires indiqués sont ceux pressentis pour accompagner les organismes désignés d'office dans la réalisation des actions. Certains intervenants non mentionnés peuvent également être ou devenir des partenaires de manière ponctuelle ou continue.

ANNEXES

Annexe « A » : LISTE DES PRÉSENCES AU FORUM PARTICIPATIF

Un forum participatif sur l'élaboration de l'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole de la Municipalité régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu, organisé par la MRC, a été tenu le 31 mai 2016 de 9h00 à 15h00 au siège de la MRC à McMasterville.

La liste suivante indique la présence des participants :

No	Nom	Organisation représentée
1.	Jacques Blanchet	Union des producteurs agricoles
2.	Normand Teasdale	Union des producteurs agricoles
3.	Gisèle Beauchesne	Union des producteurs agricoles
4.	Céline Bizaillon	Union des producteurs agricoles
5.	Isidore Desrosiers	Union des producteurs agricoles
6.	Diane D. Véronneau	Union des producteurs agricoles
7.	Martin Cordeau	Union des producteurs agricoles
8.	Alain Gervais	Union des producteurs agricoles
9.	Julie Robert	UPA-Conseillère en aménagement
10.	Charles Boulerice	UPA- Président du syndicat de La Vallée-du-Richelieu
11.	André Chagnon	Union des producteurs agricoles
12.	Ferdinand Berner	Union des producteurs agricoles
13.	Robert Beaudry	Union des producteurs agricoles
14.	François Sénécal	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
15.	Mélanie Drouin	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
16.	Isabelle Houle	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
17.	Ariane Levasseur	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
18.	François St-Germain	Urbaniste et directeur de projet, Groupe BC2
19.	François Fortin	Vice-président et associé, Groupe BC2
20.	Clément Le Quintrec	Groupe BC2, urbaniste

No	Nom	Organisation représentée
21.	Marilyn Nadeau	Présidente du CCA et membre du Conseil de la MRC
22.	Denis Campeau	Vice-président du CCA et membre du Conseil de la MRC
23.	René Fournier	Membre du CCA et du Conseil de la MRC
24.	Bernard Gagnon	Membre du CCA et du Conseil de la MRC
25.	Ginette Thibault	Membre du CCA et du Conseil de la MRC
26.	Jean Murray	Membre du CCA et du Conseil de la MRC
27.	Manon Roger	Directrice générale CLD de La Vallée-du-Richelieu
28.	Marcel Comiré	Directeur général du COVABAR
29.	Évelyne Vouligny	Conseillère en aménagement et en développement rural, MAPAQ
30.	Stefanos Bitzakidis	Chef d'équipe agricole, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MDDELCC
31.	Vincent Robillard	Conseiller en recherche, CMM
32.	Brigitte Marcotte	Directrice développement et connaissance stratégique de Tourisme Montérégie
33.	François Tanguay	Représentant des « Fermiers de famille » d'Équiterre

ANNEXE « B » : RAPPORT DE CONSULTATION

La municipalité régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu a organisé le 31 mai 2016 un forum visant l'élaboration de l'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole (ODZA).

Près de cinquante personnes ont été invitées à y participer, parmi l'ensemble des parties prenantes du monde agricole régional. La moitié des participants invités étaient des producteurs agricoles, identifiés par la représentante de l'Union des producteurs agricoles du Québec pour la région.

Le forum s'est déroulé sous forme de présentations, suivies d'atelier thématiques au cours desquels les participants, réunis en tables d'environ 6 à 8 individus et provenant de divers horizons.

M. François Fortin, vice-président et associé du Groupe BC₂, et M. Clément Le Quintrec, chargé de projet de la même firme, ont animé l'ensemble du forum et présenté le portrait de la zone agricole. En tout, 32 personnes étaient présentes et parmi eux, 10 producteurs agricoles ainsi qu'une représentante de la permanence d'une association qui les représente.

Voici la séquence des étapes suivies :

1. Présentation et validation du portrait
2. Identification des enjeux
3. Proposition d'actions

Pour chacune de ces composantes de l'ODZA, voici l'essentiel des commentaires, des représentations et des échanges qui ont animé la rencontre.

Présentation et validation du portrait

Monsieur François Fortin a débuté la journée par une présentation d'environ 1h30 au sujet du portrait de la zone et des activités agricoles, comprenant les principales informations et les principaux constats du portrait.

Le premier élément de discussion a été la question des données disponibles pour réaliser le portrait. La majorité des données disponibles pour la constitution du portrait provient du Portrait statistique agricole de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, réalisé en 2012 par la Communauté métropolitaine de Montréal sur la base des données collectées par le MAPAQ pour les années 2004 et 2010.

Interpelés sur cette question, les représentants de la CMM et du MAPAQ ont indiqué que l'actualisation des données présentées dans les portraits statistiques agricoles des MRC ne serait pas publiée avant 2018. Seule une actualisation concernant la localisation et la caractérisation des terres en friche a été réalisée par la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, uniquement pour le territoire de la MRC compris dans celui de la CMM.

Les participants ont ensuite mis de l'avant l'importance de présenter l'évolution de la zone agricole permanente sur une période plus longue que l'intervalle 2004-2010, en particulier la période précédant la révision de la zone agricole, soit entre 1987 et 1992. Ces données n'ont pas été présentées lors du Forum, mais figurent dans le rapport final.

Également sur la question de l'évolution de la zone agricole permanente, de nombreux intervenants ont manifesté le souci de faire ressortir la question de la pression de l'urbanisation sur la zone agricole. Un intervenant a ajouté, sur ce point, que le modèle d'urbanisation prescrit par la CMM au PMAD, soit le « *Transit Oriented Development* », constituait une excellente réponse à ces pressions en densifiant les activités urbaines aux abords des nœuds du réseau de transport collectif.

Ensuite, concernant l'évolution des superficies en cultures, face aux interrogations de certains participants, une représentante du MAPAQ a confirmé que la MRC s'inscrivait dans les tendances plus générales de la Montérégie sur ce point.

Sur la question de l'occupation du territoire, plusieurs participants ont rappelé l'importance, tant au niveau des superficies occupées que des contraintes engendrées pour les activités agricoles, des infrastructures routières et des cours d'eau.

Sur la question des milieux humides, des intervenants ont souhaité disposer d'informations supplémentaires quant à leur délimitation. Un représentant du MDDELCC a précisé qu'un guide avait été publié à cet effet. Également, il a rappelé que la méthodologie de recensement des milieux humides, produite par la société Canards Illimités, constituait une première base d'information, mais ne suffisait pas à caractériser fidèlement les milieux humides au niveau local.

Sur la question de l'acériculture, la représentante du MAPAQ a indiqué qu'il était difficile de connaître la réalité exacte de la production, puisqu'un nombre inconnu de petits producteurs ne déclarant pas leur production.

Concernant la production animale, des intervenants ont fait état des difficultés occasionnées par les producteurs qui opèrent leurs activités à l'intérieur de systèmes de gestion de l'offre (quotas dans le lait, les œufs et la volaille).

Concernant les aspects économiques, suite aux premiers commentaires formulés en ce sens lors de la consultation publique de septembre 2015, des participants ont demandé à ce que soient mieux renseignés les impacts des activités agricoles sur l'économie en général, notamment en matière d'emplois générés. Des ajouts ont été faits en ce sens dans le portrait avec le décompte sommaire du nombre d'emplois dans les entreprises agroalimentaires les plus importantes sur le territoire de la MRC. À cela, il a été répondu que ce type de données très précises n'a pas pu être produit à l'échelle de la MRC et n'est actuellement pas disponible. Toutefois, il a été mentionné que la contribution des activités agricoles pour l'économie et la société en général devait être mesurée.

Concernant les aspects économiques, certains participants ont déploré le manque de données concernant l'âge et la longévité des entreprises agricoles, notamment dans la perspective de mieux renseigner la situation pour la relève. Également, il a été demandé d'avoir de meilleures données relatives au démarrage de nouvelles entreprises agricoles.

Concernant les aspects économiques, il a été demandé par certains producteurs agricoles que le terme « entreprises » soit privilégié par rapport au terme « exploitation », qui est celui utilisé par le MAPAQ dans les compilations statistiques.

Concernant les variations de la valeur des terres, des intervenants ont mentionné que l'évolution accélérée du prix des terres, au sein de la MRC, par rapport au reste de la couronne sud, pourrait être expliquée par un nombre élevé de transactions immobilières.

Concernant les activités complémentaires ou non conventionnelles, il a été demandé de mieux connaître la filière des cultures biologiques. Des intervenants ont expliqué que le faible nombre d'entreprises agricoles pratiquant la vente à la ferme dans la MRC est à mettre en lien avec le type de production prédominante dans la MRC. Les MRC où se trouve un plus grand nombre de maraîchers, comptent ainsi une plus grande part d'entreprises qui vendent leurs produits directement à la ferme.

Les échanges et les représentations formulées dans le cadre de cette première partie consacrée au portrait ont, avant tout, porté sur la disponibilité et la mise à jour par des données plus récentes. De nombreux intervenants ont déploré le fait que les données les plus récentes datent au minimum de 6 ans.

De nombreux échanges ont consisté à préciser ou compléter certaines informations du portrait qui n'apparaissent pas dans la présentation faite lors du Forum, mais se trouvent toutefois dans le rapport complet déjà produit.

Enjeux et plan d'action

Suite à la présentation du portrait de la zone agricole, les participants ont été invités à identifier ce qui constitue, selon eux, les enjeux significatifs pour le développement et la mise en valeur de la zone agricole.

Ce travail d'identification a débuté par la présentation des enjeux préalablement identifiés dans la version du projet. Chaque table a été invitée ensuite à identifier les enjeux prioritaires. Suite à cela, l'animateur du forum a mené un travail de synthèse avec la salle, afin de formuler les cinq enjeux suivants, qui regroupent l'ensemble des points évoqués :

1. Relève agricole.
2. Cohabitation rural/urbain.
3. Développement durable.
4. Fiscalité municipale.
5. Appui au développement et aux nouveaux modèles de production.

Concernant la relève, les intervenants ont notamment mentionné l'importance de l'accompagnement aux nouvelles entreprises, par le biais du « coaching ». L'accompagnement devrait se faire dans un domaine particulier, par un expert ou par un mentor ayant un parcours similaire. L'implication du Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu a également été évoquée, pour ce qui est de l'assistance au démarrage d'entreprises, mais également pour la collecte et la mise à jour des données sur les entreprises et les emplois.

Certains intervenants ont également insisté sur la question des nouvelles entreprises et l'élargissement de la notion de relève, au-delà de l'âge et du type d'entreprise agricole.

Concernant la disponibilité des terres, les intervenants ont souligné l'importance de bien caractériser les terres en friche, de favoriser la location des terres et de constituer une banque de terre pour les entreprises en démarrage. Des intervenants ont précisé qu'il serait pertinent de réfléchir à des incitatifs pour la remise en culture des terres en friche.

Concernant la cohabitation entre le milieu rural et urbain, de nombreux intervenants se sont exprimés sur ce sujet. Ainsi, une représentante du MAPAQ a rapporté que de nombreux citoyens, tant du côté des producteurs agricoles que des non-producteurs, adressaient auprès du ministère des plaintes sur des enjeux de type cohabitation rural urbain. Il a été mentionné que d'autres MRC ou municipalités ont mis en place des conventions ou des ententes de bon voisinage afin de faire reconnaître les droits et devoirs des producteurs et non-producteurs.

De nombreux producteurs ont rappelé le besoin de faire mieux connaître les pratiques agricoles actuelles, auprès de la population en général. L'objectif serait de faire connaître la contribution des producteurs agricoles au niveau de la protection de l'environnement et illustrer, par des exemples concrets, les évolutions positives des bonnes pratiques. Également, il est important, aux yeux de nombreux intervenants, de sensibiliser les nouveaux résidents de la zone agricole, quant aux éventuelles conséquences de certaines activités agricoles sur le voisinage. Plus globalement, les producteurs agricoles ont exprimé leurs préoccupations afin d'être reconnus comme des résidents à part entière de la zone agricole. Ces différents éléments d'information devraient être diffusés par un moyen de communication publié régulièrement et distribué largement auprès de la population.

Également sur le sujet de la cohabitation entre les producteurs et non-producteurs, des intervenants ont exprimé leur souci de mettre en place le principe de réciprocité dans le cadre de l'application de normes de distances séparatrices entre les bâtiments d'élevage, les maisons d'habitation et les immeubles sensibles. Cette intention est clairement exprimée dans le projet d'ODZA, adopté le 18 juin 2015, ce qui a été rappelé à cette occasion.

Concernant le développement durable, les intervenants ont exprimé la volonté de reconnaître cet enjeu comme un élément à part entière. En effet, au-delà de l'instauration de pratiques durables dans le monde agricole qui est en cours de déploiement, les producteurs jouent un rôle actif dans la protection de l'environnement. Par exemple, la création et l'entretien des haies brise-vent constitue un geste proactif qui vise à protéger les sols de l'érosion. Aussi, les producteurs ont exprimé leurs intérêts pour des incitatifs à poser ce type de gestes, notamment financiers, qui seraient octroyés aux producteurs dont les pratiques iraient au-delà des normes prescrites.

Également en lien avec le développement durable, les producteurs ont demandé à être mieux intégrés aux décisions visant la gestion des cours d'eau. Aussi, il a été mentionné que la réglementation environnementale relative aux cours d'eau n'était pas nécessairement appliquée de façon uniforme dans l'ensemble des municipalités. Des initiatives pourraient être menées pour mieux uniformiser, peut-être à l'échelle régionale, l'application de ce type de règlements.

L'enjeu de la fiscalité municipale a été évoqué de multiples façons. Les intervenants ont relaté les différents modes de taxation et de tarification qui peuvent exister selon les municipalités. Il a été noté qu'il existe, dans certaines municipalités, un taux différencié pour l'agriculture et cela a suscité l'intérêt des participants. Des intervenants ont proposé la mise en place d'un cadre de référence pour la fiscalité visant particulièrement les producteurs agricoles. Malgré des différences d'approche, plusieurs intervenants ont plaidé sur la pertinence de mieux documenter la situation de la fiscalité pour les producteurs agricoles. Aussi, des intervenants ont évoqué la pertinence d'utiliser des incitatifs fiscaux pour aider au démarrage d'entreprise ou pour promouvoir des pratiques écoresponsables. Bref, la question de la fiscalité « adaptée » est susceptible faire l'objet d'une attention particulière et nécessite donc une réflexion plus approfondie.

Toujours sur le sujet, des producteurs souhaitent que des représentations soient faites auprès du gouvernement pour faire modifier la Loi sur l'évaluation foncière. Ces représentations viseraient à ce que l'évaluation des terrains soit prise en compte lors des transferts entre personnes apparentées. Actuellement, les transactions effectuées à des prix souvent moins élevés ne sont pas prises en compte et conduit à une évaluation foncière des terres agricoles artificiellement élevée. Cela a pour conséquence d'augmenter de façon indue, le niveau de taxation des producteurs agricoles.

Enfin, le dernier enjeu identifié est celui sur l'appui au développement des nouveaux modèles de production. De nombreux intervenants ont identifié l'agrotourisme comme une importante avenue de croissance pour les activités agricoles. Les participants ont souligné le besoin de mieux documenter ce potentiel par une étude ciblée de marché. Également, parmi les pistes mentionnées pour appuyer le développement des activités agricoles, citons notamment la création d'une appellation d'origine contrôlée, la création d'une signature propre aux produits locaux ou encore un meilleur arrimage des producteurs avec les PME locales, agissant dans le secteur agroalimentaire. Aussi, des intervenants ont rappelé le succès des campagnes de promotion, comme celle de la Montérégie « garde-manger du Québec » ou Vallée-du-Richelieu, région gourmande. Concernant l'appui au développement, des participants ont évoqué le rôle que pourrait jouer la MRC pour soutenir la recherche et développement, ainsi que la mise en réseau des entreprises innovatrices. Dans cette même perspective, des intervenants ont proposé qu'un volet agricole soit instauré aux Chambres de Commerce.

Enfin, les représentants de la MRC et des producteurs se sont exprimés favorablement pour que la MRC prenne position sur les divers traités internationaux qui touchent les échanges commerciaux qui impliquent les activités agricoles. Ce positionnement, exprimé par la MRC, consisterait à rappeler l'importance de l'agriculture locale et des producteurs, pour l'ensemble de la société et de l'économie. Elle viserait à rappeler les conséquences, souvent imprévisibles, de toutes les décisions prises dans ces traités pouvant compromettre la viabilité à long terme de certaines productions.

Comité de suivi et ressource

Tout au long des discussions du forum, les participants ont rappelé l'importance que soit mis en place un comité de suivi de l'ODZA, qui réunirait des représentants de la MRC et des producteurs agricoles. Ce comité garantirait le suivi du plan d'action et permettrait également de traiter les sujets liés à la cohabitation entre producteurs et non-producteurs. Ce comité de suivi ferait ainsi figure de comité de liaison, complémentaire au CCA.

Également, de nombreuses actions évoquées par les participants impliquent la présence d'une personne-ressource responsable du développement agricole. Son mandat consisterait, par exemple, à mettre en place les initiatives liées au développement durable et à l'appui au développement ainsi qu'à la relève.